

**DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX
MATERIAUX ET OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES**

GAMME PULPE ULTRA

(Révision 2.1 du 26/08/25)

SABERT EUROPE
Rue de l'Industrie, N°4
1400 NIVELLES
Belgique

Déclare que les produits décrits ci-dessous :

PRODUIT	DESCRIPTION
PULGN2H52ULP	Barq.GN2 PULP UltraPlus 330x260x52 4x50p
PULGN3H48ULP	Barq.GN3 PULP UltraPlus 325x172x48 4x75p
PULGN4H45ULP	Barq.GN4 PULP UltraPlus 262x158x45 4x75p
PULGN8H36ULP	Barq.GN8 PULP UltraPlus 160x130x36 4x75p
PULGN8H48ULP	Barq.GN8 PULP UltraPlus 160x130x48 4x75p
PUL14124ULP	Bol carre PULP UltraP 17cm 750ml 6x50p
PUL45112ULP	Bol Rect. PULP Ultra 14x11cm380ml 1x600p
PUL46130ULP	Bol Rect. PULP Ult.16,5x22,9cm950ml4x75p
PUL48632ULP	Bol Rect. PULP Ult 21x16cm 825ml 4x75p
PUL49032ULP	Bol rond PULP Ultra 21cm 1000ml 4x75p

Qui consiste en un contenant en pulpe de fibres naturelles vierges muni d'un coating acrylique (4,4% max) résistant à haute température.

Sont conformes aux exigences législatives suivantes :

- **1935/2004** : Règlement européen 1935/2004 du parlement européen et du conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et ses modifications.

Dans les conditions d'utilisation suivantes :

- Tout type d'aliment
 - Entreposage de longue durée à température ambiante, réfrigérée et de congélation (2 à 3 jours)
 - Usage du micro-onde (1000W - 3min) et four traditionnel (200°C pendant 30min)
 - Usage au TurboChef (270°C max 90sec)
 - Température d'utilisation -20°C jusqu'à 200°C.
- La recommandation allemande BfR XXXVI/2
 - Fiche MCDA n°4 de la DGCCRF sur « les matériaux organiques à base de fibres végétales destinés au contact des denrées alimentaires ».
 - Le Règlement **10/2011/UE** de la commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et amendements.

Migration globale :

Les produits que nous vous livrons respectent la limite de migration globale de 60mg/Kg ou 10mg/dm² conformément au règlement 10/2011/EU.

Simulants	Durée	Température
Simulant A : 20 % ethanol	4 h	100 °C
Simulant B : 3% acetic acid	4 h	100 °C

Simulants	Durée	Température
95 % ethanol (remplacement D2)	6 h	60 °C
isooctane (remplacement D2)	4 h	60°C

Migration spécifique :

Les substances suivantes sont utilisées dans la fabrication des produits et sont conformes à la limite de migration spécifique (LMS) :

Substances	N° CAS	Specific Migration Limit (SML)
Copolymère de polyacrylamide modifiée	32555-39-8	Acrylamide : 0,01mg/kg

Le rapport surface / volume est 6 dm²/kg.

- **2023/2006/CE** Règlement de la commission du 22/12/2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- **Règlement (UE) 2024/3190** de la Commission du 19 décembre 2024 relatif à l'utilisation du bisphénol A (BPA) et d'autres bisphénols et dérivés des bisphénols faisant l'objet d'une classification harmonisée en raison de propriétés dangereuses spécifiques dans certains matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, modifiant le règlement (UE) no 10/2011 et abrogeant le règlement (UE) 2018/213
- **Phtalates** : ces substances ne sont pas utilisées dans la fabrication de nos produits.
- **94/62/CE** directive du parlement et du conseil du 20/12/1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.
 - Teneur en métaux lourds <100ppm
 - Absence de produits dangereux identifiés

Durée de conservation : 5 ans dans les conditions de stockage idéales, au sec, à température ambiante (de 8°C jusqu'à 25°C), à l'abri de la lumière et dans l'emballage d'origine.

Selon la réglementation européenne en vigueur, il est de la responsabilité de l'utilisateur final de vérifier la compatibilité de nos produits avec l'usage spécifique qu'il en fait.

Cette version annule et remplace toutes les versions précédentes.

Validité : deux ans.

Cette déclaration est faite à l'attention de **Cercle Vert**

Fait à Nivelles, le 1/10/2025



Isabelle ERNOTTE
QE Manager